

Le 29 septembre 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à l'Hôtel de Ville de la municipalité, dans la salle de conférence, lundi le 29 septembre 2014, à 9h30, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Mathieu Harkins et Jean-Claude Massie. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Chantal Valois et Pierre Roy ont motivé leur absence.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Avis de motion règlement 785-1.
4. Période de questions et commentaires.
5. Clôture.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée à 9h30.

Rés. : 2014-245
Acceptation de
l'ordre du jour

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

3. Avis de motion pour un règlement no 785-1 amendant le règlement no 785, règlement d'emprunt pour travaux complémentaires secteur Chenonceau Chambord Morgan

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 785-1 amendant les articles 8 et 9 du règlement d'emprunt no. 785, pour les travaux complémentaires secteur Chenonceau Chambord Morgan, sera déposé pour adoption.

4. Période de questions et commentaires

5. Clôture de l'assemblée

Rés. 2014-246
Levée de
l'assemblée

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée à 9h32.

ADOPTÉE

Lisette Lapointe
Mairesse

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière adjointe